

## Contexte national

En 2007<sup>1</sup>, 5,1 millions d'immigrés résidaient en France, représentant 8,3 % de la population (7,4 % en 1999). Chaque année, entre 130 000 et 150 000 étrangers acquièrent la nationalité française. Selon l'Insee, 2,0 millions d'immigrés (soit 39,2 % de l'ensemble) étaient français par acquisition en 2007. La qualité d'immigré est permanente, même après l'acquisition de la nationalité française.

Alors que la moitié des personnes immigrées provenaient d'Espagne et d'Italie dans les années soixante, aujourd'hui un tiers des immigrés vient du Maghreb. Par ailleurs, la population immigrée s'est féminisée. Les femmes représentent 50,7 % de la population immigrée en 2007 (45,6 % en 1999).

Depuis 2003, l'OFII (ex-ANAEM) assure un service public d'accueil. Ce dispositif intègre la signature d'un contrat d'accueil d'intégration (CAI), obligatoire depuis 2007, destiné à favoriser l'intégration des étrangers autorisés à s'installer durablement en France. Le CAI comprend une formation civique présentant les institutions françaises et les valeurs de la République et, si nécessaire, une formation linguistique. L'étranger bénéficie d'une session d'information sur la vie en France et d'un bilan de compétences professionnelles. En 2009, il a été signé par 97 740 personnes<sup>2</sup>.

Plusieurs types de structures d'hébergement accueillent les personnes immigrées. L'hébergement des demandeurs d'Asile « *admis au séjour* », relevant du dispositif national d'accueil (DNA), est assuré par les CADA (centre d'accueil pour les demandeurs d'asile). Les autres demandeurs d'Asile sollicitent l'hébergement d'urgence du Samu social, ou les foyers de travailleurs migrants via le dispositif Auda (accueil d'urgence des demandeurs d'Asile). Les immigrés ne relevant pas du statut de demandeur d'Asile sont accueillis dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Les populations immigrées sont plus affectées par des conditions de vie précaires<sup>3</sup>. Ils sont deux fois plus exposés au risque de chômage que la population active non immigrée. Plus du tiers des personnes de ménages immigrés vit sous le seuil de pauvreté<sup>4</sup>. Par ailleurs, 145 000 ménages immigrés vivent dans des logements insalubres<sup>5</sup> (1).

Selon l'Irdes<sup>6</sup>, les immigrés se déclarent en moins bonne santé que les non immigrés. Des situations généralement défavorisées sur le plan social et professionnel dans le pays d'accueil, associées à l'isolement, ont souvent des effets délétères sur la santé des immigrés. De plus, les barrières culturelles et informationnelles rendent difficiles l'accès aux soins et le suivi médical.

Plusieurs dispositifs coexistent pour réduire ces difficultés. Les centres médicaux associatifs et les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) délivrent les premiers soins curatifs, et peuvent orienter vers l'hospitalisation d'urgence<sup>7</sup>. L'Aide Médicale de l'État (AME) assure la protection santé aux ressortissants en situation irrégulière et précaire (sous réserve d'un droit annuel de 30€ depuis 2011<sup>8</sup>).

Les populations migrantes présentent des problématiques de santé spécifiques<sup>9</sup>. Les taux de prévalence des maladies infectieuses (VIH, tuberculose...) sont particulièrement élevés. Ces pathologies évoluent depuis le pays d'origine mais dans 95 % des cas, ne sont décelées qu'à leur arrivée en France. Les femmes présentent une forte prévalence de grossesses non désirées et de complications obstétricales.

Parmi les 60 ans ou plus, plus d'une personne sur dix originaire d'Algérie ou de l'Afrique subsaharienne est logée en foyer de travailleurs<sup>10</sup>. La pénibilité des emplois occupés entraîne un vieillissement physique plus précoce que pour le reste de la population.

## Situation en Bourgogne : Faits marquants

- ▶ 95 000 immigrés vivent en Bourgogne au RP 2008. Leur part dans la population totale (5,8 %), varie en fonction de l'âge, et elle est un peu inférieure à la moyenne nationale (8,4 %).
- ▶ Près de la moitié (45 %) des immigrés sont nés dans un pays de l'Union Européenne, le plus souvent au Portugal (19,2 %) ou en Italie (8,4 %). Les populations originaires du Maghreb représentent 28,4 % des immigrés installés dans la région.
- ▶ En 2009, 1 500 immigrés venant des pays tiers (hors UE, Suisse, Norvège et Monaco) ont signé un contrat d'accueil et d'intégration. 43 % des signataires sont originaires du Maghreb.
- ▶ En 2008, plus de 9 000 personnes immigrées sont au chômage soit 19,5 % de la population active immigrée, proportion proche de la moyenne nationale. Ce taux est deux fois plus élevé que celui de la population non immigrée, en Bourgogne comme en France hexagonale. Les femmes immigrées sont davantage exposées au chômage que les hommes immigrés (24,4 % contre 15,6 %).
- ▶ La région compte 17 foyers de travailleurs migrants. Seule la Nièvre n'en dispose pas.
- ▶ On ne dispose pas de données sur la santé des migrantes en région à l'heure actuelle.

Merci à M. Bennis (DRJSCS) pour la relecture

### Pour en savoir plus

- Le Programme régional d'intégration des populations immigrées : 56 000 personnes concernées en Bourgogne. Insee Bourgogne Dimensions n°164 – Décembre 2010.
- Le Programme régional d'intégration des populations immigrées 2010-2012. Préfecture de Bourgogne.
- Brohmi Hamid. Pour une approche interculturelle des populations migrantes vieillissantes originaires du Maghreb. Études et pistes pour l'action sanitaire et sociale en foyers. 2006.

### Population immigrée selon l'âge (effectif et %) dans les départements bourguignons et en France en 2008

	< 15 ans	15-24 ans	25-54 ans	55 ans et +	Ensemble
Côte-d'Or	1 390	3 022	15 673	10 664	30 749
Nièvre	623	599	4 311	3 674	9 206
Saône-et-Loire	1 384	1 982	15 465	15 348	34 180
Yonne	898	1 335	10 841	7 837	20 911
<b>Bourgogne</b>	<b>4 295</b>	<b>6 939</b>	<b>46 289</b>	<b>37 523</b>	<b>95 046</b>
% pop immigrée dans la classe d'âge	1,6%	3,7%	7,4%	6,9%	5,8%
<i>France hexagonale</i>	2,2%	5,8%	11,4%	9,3%	8,4%

Source: Insee (RP 2008) – Exploitation ORS

### Population immigrée selon le pays de naissance et le sexe en Bourgogne en 2008

	Femmes	Hommes	Ensemble	
			effectif	%
Pays de l'UE (à 27)	22 529	20 573	43 102	45,3%
Portugal	8 870	9 415	18 285	19,2%
Italie	4 071	3 937	8 008	8,4%
Espagne	2 600	2 247	4 848	5,1%
Autres pays	6 988	4 974	11 962	12,6%
Pays du Maghreb	12 702	14 295	26 998	28,4%
Maroc	7 133	7 778	14 912	15,7%
Algérie	4 372	4 849	9 221	9,7%
Tunisie	1 197	1 668	2 865	3,0%
Autres pays	4 255	3 520	7 775	8,2%
Autres pays d'Afrique	3 345	2 873	6 218	6,5%
Turquie	2 453	2 857	5 311	5,6%
Autres pays d'Europe	3 050	2 593	5 643	5,9%
<b>TOTAL</b>	<b>48 334</b>	<b>46 711</b>	<b>95 047</b>	<b>100,0%</b>

Source: Insee (RP 2008) – Exploitation ORS

### Répartition des signataires du contrat d'accueil et d'insertion\* selon le pays de naissance et le sexe en Bourgogne en 2009

	Femmes	Hommes	Ensemble	
			Effectif	%
Maghreb	353	302	655	43%
dont Algérie	116	100	216	14%
dont Maroc	186	141	327	22%
dont Tunisie	51	61	112	7%
Turquie	54	71	125	8%
Congo	49	36	85	6%
Russie	29	16	45	3%
Cameroun	27	15	42	3%
Côte d'Ivoire	23	10	33	2%
Sri Lanka	15	9	24	2%
Chine (RDC)	15	5	20	1%
Sénégal	8	7	15	1%
Mali	3	5	8	1%
Haïti	2	-	2	0%
Autres nationalités	270	189	459	30%
<b>TOTAL</b>	<b>848</b>	<b>665</b>	<b>1 513</b>	<b>100%</b>

\* Le contrat d'accueil et d'intégration comprend une formation civique présentant les institutions françaises et les valeurs de la République et, si nécessaire, une formation linguistique. L'étranger bénéficie d'une session d'information sur la vie en France et d'un bilan de compétences professionnelles.

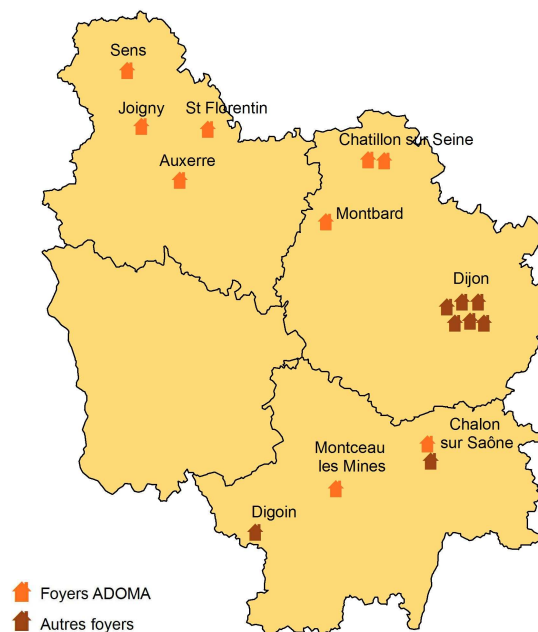
Source: OFII, 2009 – Exploitation ORS

### Population active et taux de chômage selon le sexe et le statut par rapport à l'immigration en Bourgogne en 2008

	Hommes	Femmes	Total
<b>Population immigrée</b>			
- en activité	26 086	20 624	46 710
- dont au chômage	15,6%	24,4%	19,5%
<b>Population non immigrée</b>			
- en activité	365 333	333 870	699 203
- dont au chômage	8,5%	10,6%	9,5%

Source: Insee (RP 2008) – Exploitation ORS

### Foyers de travailleurs migrants en Bourgogne en 2011



Source: Insee (RP 2008), Adoma – Exploitation ORS

#### Définitions (Insee)

**Immigré**: personne résidant en France, née étrangère dans un pays étranger.

**Étranger**: personne résidant en France et n'ayant pas la nationalité française.

#### Intégration (définition du Haut Conseil à l'Intégration):

Un processus et des politiques ayant pour objet de faciliter la participation effective de toutes les personnes (appelées à vivre durablement en France) à la construction d'une société rassemblée dans le respect de principes partagés (valeurs républicaines) (...), de droits égaux et de devoirs communs.

### Le Programme régional d'intégration des populations immigrées 2010-2012. Préfecture de Bourgogne

Le Programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI) est établi dans chaque région en tenant compte de la diversité des territoires et des situations.

Les priorités nationales pour l'élaboration des PRIPI portent sur les étrangers primo-arrivants (en lien avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration), les femmes (en lien avec la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité), les immigrés âgés et l'accompagnement des familles (formation à la langue française, aux valeurs de la République, appui à la parentalité).

En Bourgogne, les priorités régionales et le diagnostic préalable à l'élaboration du PRIPI ont permis de définir sept axes stratégiques :

- **Accéder à l'autonomie.** Priorité → connaître et former les populations ne connaissant pas le français.
- **Accéder à l'entreprise, accompagner vers l'emploi.** Priorité → organiser des parrainages vers l'emploi.
- **Accéder aux droits sociaux et aux soins.** Priorité → prioriser l'accès des femmes à leurs droits.
- **Accéder aux pratiques culturelles, sportives, aux loisirs et à la vie associative.** Priorité → assurer l'égalité d'accès hommes-femmes dans une démarche interculturelle.
- **Accompagner l'éducation et la fonction parentale.** Priorité → faire connaître l'école aux parents.
- **Accompagner le vieillissement des immigrés dans la dignité.** Priorité → répondre aux besoins de proximité des populations immigrées âgées.
- **Suivre et évaluer la mise en œuvre du PRIPI** → privilégier l'élaboration d'actions mesurables et quantifiables.

Plusieurs actions sont ainsi engagées en lien avec la situation actuelle des populations immigrées.

Suite au constat d'une insertion professionnelle plus difficile pour les femmes, des ateliers sociolinguistiques à visée professionnelle leur sont proposés. Des parrainages sont également mis en place, visant à accompagner les populations immigrées dans leur accès à l'emploi, au logement...

Des actions spécifiques pour les immigrés âgés sont également mises en œuvre.

L'information statistique a été mobilisée pour l'ensemble des immigrés ainsi que pour la population concernée par le PRIPI, c'est-à-dire les immigrés venant des pays tiers\* auxquels on a ajouté des étrangers nés en France et de nationalité de pays tiers.

Le PRIPI signé en 2010 pour 3 ans a été reconduit en 2013 et une évaluation de ce programme sera réalisée dans le deuxième semestre afin de préparer le prochain.

\*ensemble du monde hors UE à 27, Suisse, Norvège et Monaco.

#### Sources

- Insee Bourgogne. Le Programme régional d'intégration des populations immigrées : 56 000 personnes concernées en Bourgogne. Dossier Insee Bourgogne Dimensions n°164 – 2010.
- Le Programme régional d'intégration des populations immigrées 2010-2012. Préfecture de Bourgogne.

### Éléments de bibliographie

<sup>1</sup> L'intégration « à la française » : Plus de 130 000 nouveaux Français chaque année. Infos migrations n° 16 - août 2010. Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

<sup>2</sup> Enquête ELIPA, les nouveaux arrivants en 2009. Infos Migrations n°19, janvier 2011. Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

<sup>3</sup> Sous-emploi et précarité chez les immigrés. Infos Migrations n°17, décembre 2010. Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

<sup>4</sup> Lombardo P., Pujol J. « Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007 » in Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2010, pp37-44.

<sup>5</sup> Les conditions de logement des immigrés en 2006. Info Migrations n°7, janvier 2009. Ministère de l'immigration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

<sup>6</sup> Dourgnon P., Jusot F., Sermet C., Silva J. La santé perçue des immigrés en France. Une exploitation de l'Enquête décennale santé 2002-2003. Ides, *Questions d'économie de la Santé*, n°133 – juillet 2008.

<sup>7</sup> Santé et exclusion sociale des migrants en Europe. Rapport national France. RESEAU SESAME. Juin 2003.

<sup>8</sup> CIRCULAIRE N°DSS/2A/2011/64 du 16 février 2011 relative aux modalités de mise en œuvre par les caisses primaires d'assurance maladie et les caisses générales de sécurité sociale du droit de timbre annuel conditionnant l'accès à l'aide médicale de l'État, à compter du 1er mars 2011.

<sup>9</sup> Stanojevich É., Veisse A. Repères sur la santé des migrants. Dossier « La santé des migrants ». Inpes, La Santé de l'homme n°392, 2007.

<sup>10</sup> Brohmi Hamid. Pour une approche interculturelle des populations migrantes vieillissantes originaires du Magrheb. Études et pistes pour l'action sanitaire et sociale en foyers. 2006.